

# Présentation du projet de règlement 199 modifiant le schéma d'aménagement

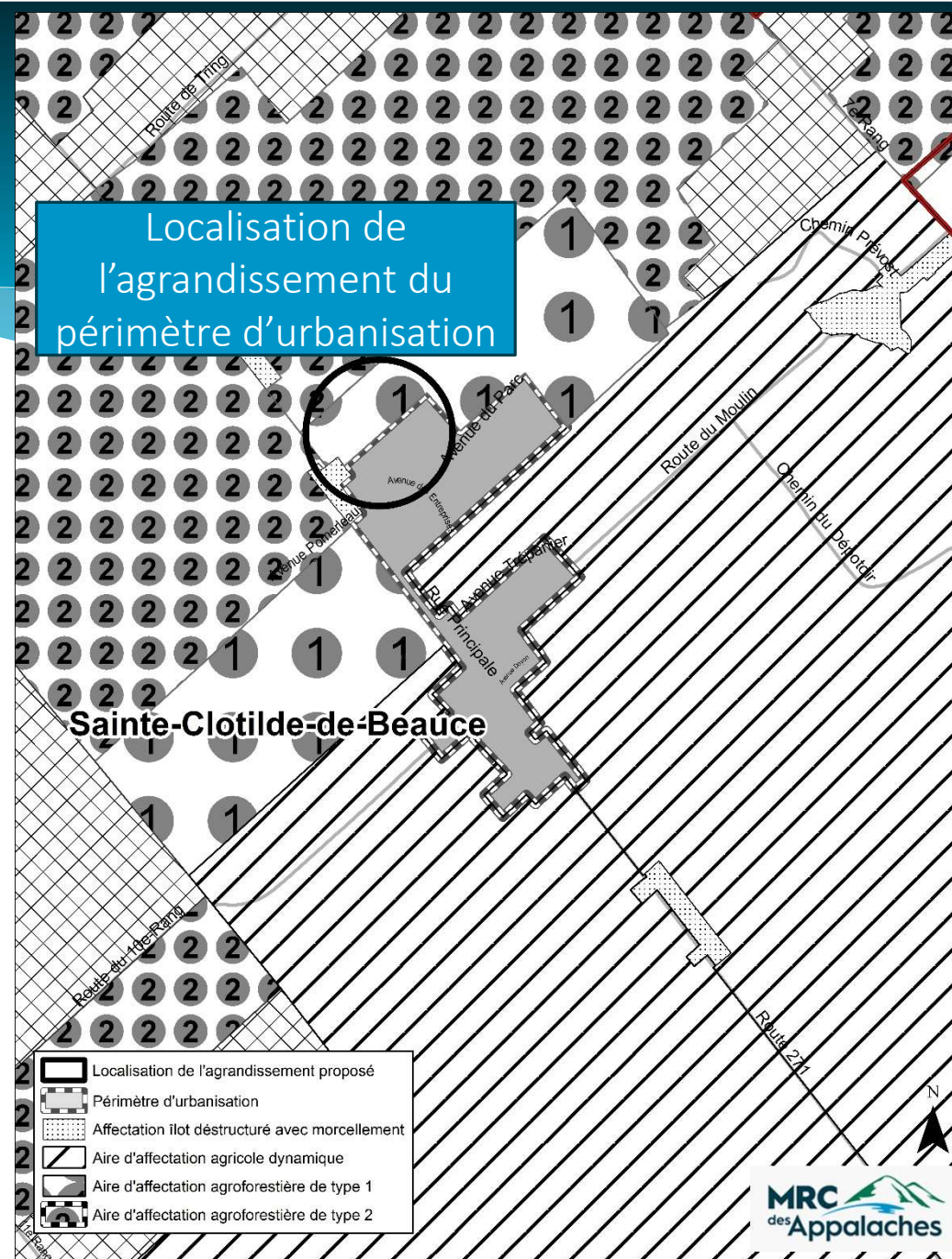
Consultation écrite jusqu'au 25 août 2020

# Projet du règlement 199

- \* Étapes franchies :
  - \* Avis de motion donné le 8 juillet 2020
  - \* Projet du règlement 199 adopté le 8 juillet 2020
- \* Assemblée publique de consultation le 25 août à 19 heures au Studio-Théâtre Paul Hébert
- \* Consultation écrite jusqu'au 25 août 2020

# Le projet

- \* Agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce à la suite d'une exclusion de la zone agricole



# Projet de modification du schéma d'aménagement révisé

# Éléments du projet du règlement 197

- \* Concerne strictement la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
- \* Agrandir le périmètre d'urbanisation vers le nord-ouest d'une superficie de 1,1 hectare afin d'agrandir le parc industriel
- \* Retrait de 1,1 hectare de l'affectation agroforestière de type 1

# Nouvelle cartographie du périmètre d'urbanisation





# Secteur du parc industriel

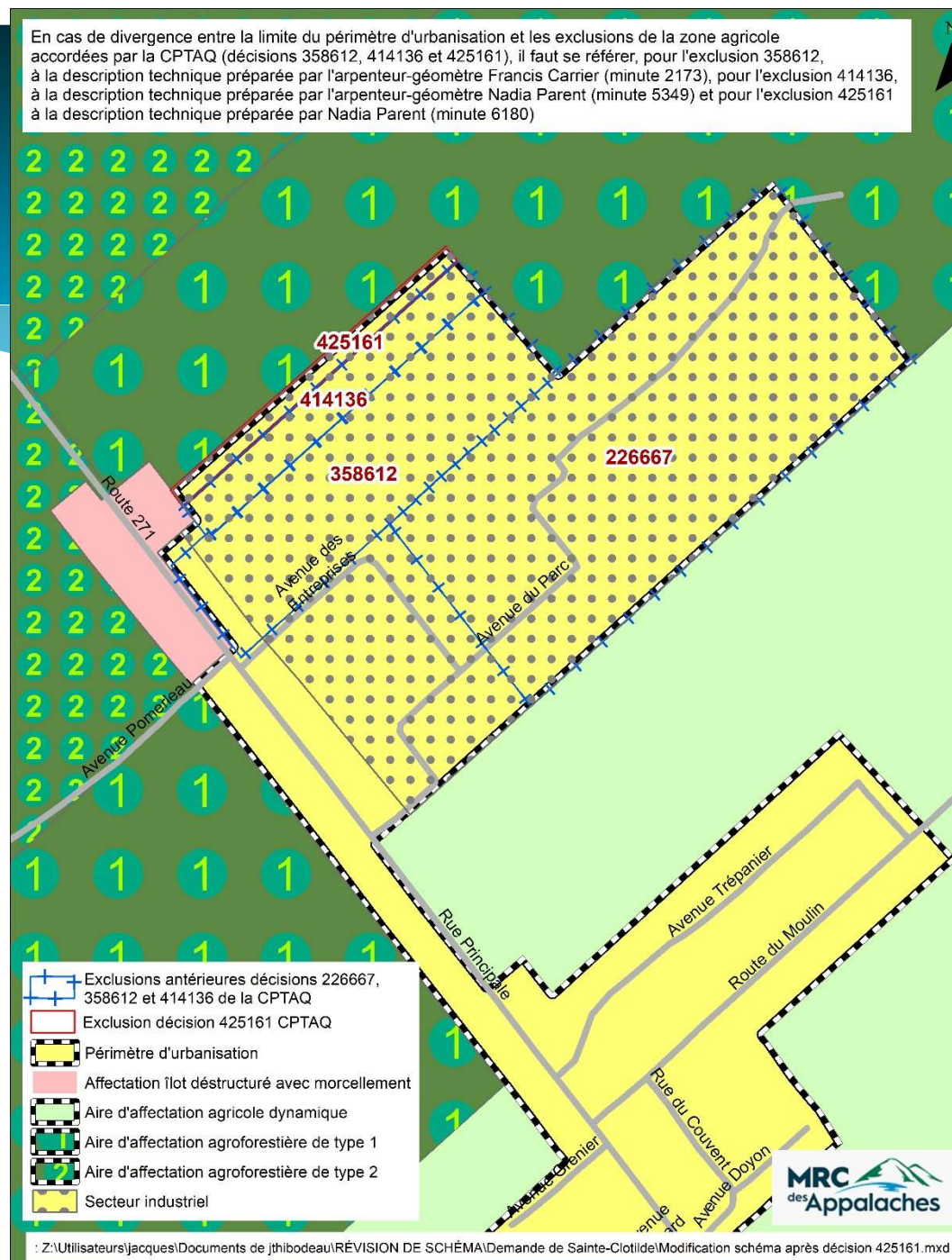
## APRÈS

Le périmètre d'urbanisation est agrandi de 1,1 hectare afin d'y inclure la décision de la Commission de protection du territoire agricole 425161.

Par le fait même, le parc industriel est agrandi de la même superficie soit 1,1 hectare.

En contrepartie, l'affectation agroforestière de type 1 est réduite d'une superficie de 1,1 hectare.

L'agrandissement du parc industriel permettra à la municipalité de lotir une dizaine de terrains industriels qu'elle pourra par la suite vendre à des entreprises et industries.





# Prochaines étapes

# Prochaines étapes

- \* L'avis préliminaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est attendu vers la mi-septembre
- \* Réception des questions et commentaires jusqu'au 25 août 2020
- \* Discussions et analyse des questions et commentaires
- \* Adoption du règlement 199 avec ou sans changement vers le mois d'octobre 2020
- \* Réception de l'avis du MAMH 60 jours après l'adoption du règlement
- \* Entrée en vigueur du règlement 199 vers le début de 2021
- \* Adoption des règlements de concordance dans la municipalité (plan d'urbanisme et zonage)

# Pour toutes questions ou commentaires écrits :

Par écrit à l'adresse suivante :

MRC des Appalaches

Édifice Appalaches, 2<sup>e</sup> étage

233, boulevard Frontenac Ouest,  
Thetford Mines, Québec, G6G 6K2

Ou par courriel à l'adresse suivante :

[info@mrcdesappalaches.ca](mailto:info@mrcdesappalaches.ca)

Au plus tard le 25 août 2020 à  
21 heures

